

tion de proposer. Elle m'a dit immédiatement: «Pourquoi tiens-tu à proposer ce genre de choses? Tu auras peut-être un jour une attaque et tu le regretteras!» Un honorable sénateur et, je dois dire, un ami personnel qui est bien au courant de mon état de santé m'a fait exactement la même observation à la fin de mon intervention.

Le sénateur Molson a soulevé la question de l'assiduité aux séances des comités, en disant:

S'il s'agit de réviser les règles de la juste rémunération de notre travail, il faudra tenir compte de la tâche très précieuse accomplie par nombre des membres de nos comités qui se réunissent certains jours ou à des heures où le Sénat ne siège pas.

Or, au sujet des séances tenues certains jours où le Sénat ne siège pas, j'ai déclaré que selon la faible expérience que j'en ai, les comités du Sénat se réunissent les mêmes jours, c'est-à-dire les mardi, mercredi et jeudi. Le sénateur Molson a rétorqué, comme en fait foi le hansard à la page 875:

Pas nécessairement. Ce n'est pas vrai.

A quoi j'ai répondu:

Si je me trompe, j'aimerais que les honorables sénateurs indiquent le nombre de fois où, au cours de la présente session, nos comités ont siégé d'autres jours que les mardi, mercredi et jeudi.

N'ayant reçu aucune réponse ni renseignement de la part des sénateurs à ce propos, je me suis mis en rapport avec le directeur de la section des comités qui tient un registre de toutes les dates et heures auxquelles les comités se sont réunis, et je lui ai demandé si, depuis le début de cette session, les comités du Sénat, ou encore les comités mixtes du Sénat et des Communes s'étaient réunis certains jours où le Sénat lui-même ne siégeait pas. Il m'a répondu par écrit que le fait ne s'était jamais produit. Depuis que j'ai reçu cette lettre, le comité spécial mixte de l'immigration a pris les devants et s'est réuni la semaine dernière, lundi soir à Montréal, et vendredi matin à Québec. Il se réunira à nouveau le lundi et le vendredi cinq fois au cours de son voyage dans tout le Canada.

Je sais très bien, naturellement que lorsque des comités d'enquête tels que le comité sénatorial spécial sur la pauvreté et celui de la politique scientifique, siégeaient, ils se sont réunis à maintes reprises des jours où le Sénat ne siégeait pas. Je serais surpris s'il n'y avait pas parmi les membres de ces comités certains sénateurs qui n'ont pas fait preuve d'une assiduité totale.

En mettant fin au débat, le sénateur Perrault a révélé son inquiétude et, si je comprends bien, celle de bien d'autres sénateurs devant certains chiffres que j'ai donnés. Il a dit:

Certaines prétendues statistiques de présences pourront paraître dans votre journal préféré demain. Il sera possible de les contester et de les réfuter toutes.

Quand il a fait cette déclaration, j'ai cru que son inquiétude était exagérée et la presse a, depuis, confirmé mon opinion. Je ne croyais vraiment pas que la presse accorderait de l'importance aux statistiques de présence moyenne que j'ai données, d'autant plus qu'elles dépassent largement ce que le public pense actuellement. J'aurais dû souligner, toutefois, qu'il y a, bien sûr, régulièrement des sénateurs absents pour affaires. Ainsi, plusieurs d'entre nous ont dû s'absenter la semaine dernière pour assister aux délibérations du comité spécial mixte de la politique de l'immigration à Québec. Pour donner une impression juste, comme vient de le faire remarquer le sénateur Des-

ruisseaux, il faudrait que les chiffres reflètent ces absences spéciales.

D'ordinaire, il n'y a qu'un reporter dans la tribune des journalistes du Sénat, et c'est le représentant de la presse canadienne. Cet organisme a tendance à citer les observations qui rendent certains sénateurs et, par ricochet, le Sénat ridicules. Comment la presse a-t-elle rendu compte du débat sur le bill sur le traitement? Eh bien, les journaux que j'ai lus, la *Gazette* et le *Globe and Mail*, l'ont tout simplement passé sous silence et le rapport du *Toronto Star* n'a pas dit un mot de mon discours. On a signalé la proposition du sénateur Manning, selon laquelle les députés qui étaient à leur premier ou leur deuxième mandat devraient toucher moins que les plus anciens. La suggestion du sénateur Manning aurait eu pour résultat, bien entendu, que des gens comme C. D. Howe, John Diefenbaker, Louis St. Laurent, Lester B. Pearson, J. W. Pickersgill, Pierre E. Trudeau et Marc Lalonde touchent moins comme députés, pendant leurs premier et deuxième mandats, que les vétérans de l'arrière-banc.

On mentionnait un seul autre point, soit l'observation d'un sénateur selon qui:

Nous devons tout simplement nous demander pourquoi nous n'avons pas eu le courage d'aller de l'avant et de prendre les 50 p. 100, ce que nous aurions dû faire dès le début.

La Presse canadienne, donnant la vedette à cette observation dans son article, a probablement cru qu'elle représentait l'opinion générale chez les sénateurs. En passant, je dois rendre hommage sans réserve à la presse qui a fait preuve de bon sens et d'un sens élevé de responsabilité en ne rapportant pas que le sénateur Lawson avait déclaré que 1,000 fonctionnaires d'Ottawa touchent plus de \$60,000 par année ce qui, eût-ce été vrai, aurait certes été l'une des grandes nouvelles de l'année en provenance d'Ottawa.

Le *Journal* d'Ottawa, deux jour plus tard, rapportait mot pour mot mon discours, le tirant du hansard du Sénat, à compter de la page 872 où je déclare avoir constaté, d'après mon expérience personnelle, qu'un sénateur consciencieux n'a pas de mal à transformer ses fonctions en un emploi à temps plein lorsque le Parlement siège. Même ce journal n'estimait pas que le public s'intéresserait à un tas de statistiques sur les séances du Sénat; aussi, il n'a pas cité la partie précédente de mon discours. L'article était intitulé «A Proposal to Catch Truant Senators» ce qui, à mon avis, prouve que le rédacteur de la manchette comprenait mieux que certains sénateurs ce que j'essayais d'accomplir.

Nous savons tous, pour l'avoir lu, que l'on parle de réformer le Sénat depuis 1867, année de sa fondation. M. King en parlait abondamment dans les années 20. En 1962, M. Diefenbaker menaça de déclencher des élections sur cette question, après que le Sénat eût modifié le bill sur le tarif douanier et y eût introduit le droit d'en appeler des décisions arbitraires du ministre du Revenu national. M. Diefenbaker ne mit jamais sa menace à exécution, il n'en fut pas question au cours des élections de 1962. Nous avons eu récemment un rapport sur la réforme constitutionnelle qui comportait certaines propositions à ce sujet. Et voilà que maintenant le premier ministre déclare qu'il y donnera certainement suite; le connaissant, je crois qu'il le fera.